

DÉCISION 2026 / 10

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 1 0

OBJET : VC n°01 pour parvis mairie

Le maire de la commune de DURAN
Vu le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'effectuer le virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
231 (23) : Immo. en cours	-4 800		
212 (21) : Aménagement de terrains	+4 800		
	0,00		0,00

Total dépenses 0,00	Total recettes 0,00
----------------------------	----------------------------

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 04/06/2026

Le maire, Ludovic LE BOULCH